



**CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**

**Syndicat CNT-PTT du Rhône**

44 rue Burdeau 69001 LYON

Tel : 04 78 27 05 80 – cnt.ptt69@cnt-f.org – <http://www.cnt-f.org/>



**HOLLANDE 2006 :**

**« Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie, le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire »**

s'en prenant alors au premier ministre Dominique de Villepin, qui avait choisi de recourir au 49.3 sur le CPE.

**HOLLANDE et VALLS 2016, 49.3:**

**« Je ne l'utilise pas pour passer en force »**

20h00 de TF1, le 10 mai 2016.

**Qui a dit que les politiciens ne mentent jamais ?**

**Vive la démocratie !**

Le gouvernement et son parti le PS procèdent par coup d'état pour faire passer leur loi Travail avec l'article 49-3, parce qu'ils n'ont pas réussi à réunir une majorité pour le vote, alors que **70% de la population est contre ce projet**. Les manifestations de salariés et de jeunes se sont multipliées partout en France, atteignant 1,4 millions de manifestants exigeant le retrait de la loi. En utilisant le 49.3, le gouvernement obéit ainsi à la volonté dictée par le patronat et l'Union Européenne (Jobs Act) afin de rendre toujours plus concurrentiels les salariés par la réduction sans cesse de leurs droits et de leurs protections.

**Je t'aime patron :**

Déclaration du Premier ministre, Manuel Valls, sur le 20h00 de Bouygues info (10 mai) : « Beaucoup de réformes ont été engagées et notamment je pense au Pacte de Responsabilité, c'est-à-dire 42 milliards de soutien aux entreprises pour faire baisser le coût du travail et la fiscalité sur les entreprises ». Ce qu'il oublie de dire c'est que ce pacte était aussi et surtout fait pour créer de l'emploi : « Pour donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir » (*gouvernement.fr*).

**Mensonges !**

On y croit vachement aux embauches : en 2015, Valls a refilé 350 millions d'€ à la Poste au titre du CICE et au final, ce sont 7655 emplois supprimés.

Alors quand Valls déclame chez TV Bouygues (TF1) que la loi travail « permet d'avantage d'embauches », faut vraiment être à la CFDT pour y croire !

Car, attends, il s'agit de faire travailler plus ceux qui ont déjà un travail, alors par quel tour de magie le patron va en plus embaucher d'autres exploitées ?! L'ampleur du mensonge est fracassante. On atteint des sommets de propagande et de contresens. Comment peut-on prendre des millions de salariés pour des truffes, comme avec le Pacte de responsabilité et le pin's du patron du MEDEF : 1 million d'emplois !

Prétendre qu'il s'agit de leur permettre d'avoir un travail alors que, pour beaucoup, cela le leur enlèvera, et que, pour les autres, cela les exploitera, brisera leur santé et que les chômeurs resteront à Pôle Emploi. Une telle loi augmenterait massivement le chômage et la précarité de masse. C'est couru d'avance.

**Préavis de grève interprofessionnelle et manifestations**

**MARDI 17 MAI**

**11h place des Brotteaux**

**JEUDI 19 MAI**

**11h Manufacture des Tabacs**

**TOUTES ET TOUS VERS LA GRÈVE RECONDUCTIBLE  
POUR DYNAMITER LA LOI TRAVAIL**

# Attentat du PS contre un siècle de Code du Travail. Proclamons notre état d'urgence : GRÈVE GÉNÉRALE.

Depuis un siècle, le droit du travail s'est construit pour permettre de protéger les salariés contre les exigences des entreprises et de l'économie. Et voilà qu'ils font l'inverse.

## Il y aura 100 000 Codes du Travail dans 100 000 entreprises

C'est l'inversion de la hiérarchie des normes.  
Aujourd'hui, quand un accord d'entreprise est signé, il ne peut qu'améliorer les dispositions contenues dans l'accord de branche.

Demain, si le projet El Khomri n'est pas retiré, l'accord d'entreprise pourrait déroger à l'accord de branche. Alors, la « loi du patron » dans l'entreprise deviendrait la principale source de droit du travail, permettant de revoir à la baisse toutes les garanties collectives encadrant le contrat de travail (salaires, nombre d'heures, heures supplémentaires, ...). **C'est donc une réécriture complète du code du travail d'ici 2018 (article 2).**

Finies les 35 h : les heures supplémentaires pourront être compensées et non plus majorées comme c'est le cas actuellement. La durée maximum hebdo du travail est repoussée de 48h à 60h, sans l'autorisation préalable de l'inspection du travail qui est supprimée. Il deviendra possible de travailler 12h par jour et non plus

10h. Le repos quotidien de 11h pourra être fractionné ! La forfaitisation par accords individuels pourra aller au delà de toute durée maximum. Les congés payés ne sont plus obligatoires, le salarié peut y renoncer pour de l'argent (Compte Épargne Temps). Il n'est plus interdit de payer à la tâche (Fin de la mensualisation). Et encore, ce ne sont là que quelques exemples...

Non pas possible, t'y crois pas, c'est trop gros, y sont pas capables, ben si ! Va voir les textes sur le net.

Alors que le code du travail s'est construit par des luttes, des morts autour notamment de la réduction du temps de travail depuis 170 ans, la notion de *durée légale* est « de facto » supprimée par cette nouvelle loi qui permettra aux entreprises de décider, au cas par cas, le flingue sur la tempe de leurs salariés. Depuis un siècle, le droit du travail s'est construit pour permettre de protéger les salariés contre les exigences des entreprises et de l'économie. Et voilà qu'ils font l'inverse.

Est-ce que cette loi met fin à l'impunité sociale et fiscale dont jouissent les grands trusts internationaux (Google, Facebook, Amazon, Apple, Danone, Starbucks, KFC) qui ne sont soumis à aucune loi et à aucun État ? **NON !**

Est-ce que cette loi met fin aux suicides professionnels (des dizaines de tentatives et des morts chez nous à la Poste) et aux accidents du travail qui repartent à la hausse ? **NON !**

Est-ce que cette loi met fin aux patrons qui se lavent les mains des règles du monde du travail ? **NON !**

Est-ce que cette loi anticipe la destruction de centaines de milliers d'emploi avec la révolution numérique ? **NON !**

Est-ce que cette loi met fin aux patrons qui ne déclarent pas une partie de leurs salariés, qui font du « black », ne payent pas les heures supplémentaires, combien de dépassements d'horaire à la distri qui ne sont pas payés ? **NON !**

Est-ce que cette loi met fin à la perte de moyens à l'inspection du travail, à la Répression des Fraudes, à l'administration fiscale... qui n'ont plus les moyens de contrôle nécessaire, transformant notre économie réelle en far-west où tout est permis. La Poste a été condamnée des centaines de fois aux Prud'hommes, la farce immergée de l'iceberg. **NON !**

Est-ce que cette loi met fin aux chantages des grandes entreprises comme Peugeot, Smart ou Sanofis qui font du chantage aux délocalisations ? **NON, au contraire, elle le renforce !**

Les patrons et leurs alliés au gouvernement et aux directions de certains syndicats, eux, ont bien compris que la lutte des classes n'est pas finie. Alors plutôt que de reculer devant ceux qui veulent nous ramener au 19<sup>ème</sup> siècle, à la CNT nous préférons défendre, lutter pour le partage du temps de travail, l'augmentation générale des salaires et prétendons que la loi c'est NOUS.

Nous le savons très bien pour faire plier le gouvernement, nous devons bloquer l'économie comme en décembre 1995. Ce n'est pas comme en 2010 et la réforme des retraites, avec une grève, par semaine que les gouvernants vont flipper. **Notre avenir est en jeu. Allons-nous renier les combats de nos anciens qui ont lutté et gagné ? Allons-nous préparer un avenir de merde à nos générations futures ?**

**Le choix, c'est maintenant.**

